Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 27 (1919)
Heft: 3

Artikel: Le service postal dans l'ancien évêché de Bale de 1636 à 1848
Autor: Henrioud, Marc
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-22372

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

27me année. N° 3 Mars 1919

REVUE
HISTORIQUE VAUDOISE

LE SERVICE POSTAL DANS L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BALE

(Jura bernois)

de 1636 à 1848

AVANT-PROPOS

Entre l'ancienne Confédération des XIII cantons et la France, le Pays de Neuchâtel et l'Alsace, existait autrefois un Etat bizarre : l'Evêché de Bâle. Sous un sceptre en forme de crosse et terminé en lame d'épée, obéissaient de petites provinces unies et divisées à la fois par la diversité de leurs rapports.

Un territoire réputé suisse réunissait la Neuveville — dont le Conseil était présidé par un châtelain de l'Evêque — ; le Mont de Diesse, terre relevant de la République de Berne et de l'Evêque de Bâle [1]; la ville de Bienne, alliée des Suisses, et derrière celle-ci, en tout temps sous sa protection, en temps de guerre sous sa bannière, l'Erguel ou Val de Saint-Imier, toutes contrées protestantes. Hors des limites de la Confédération, le Val de Moutier, catholique sur les Rochers, réformé sous les Rochers, était également lié avec Berne par la combourgeoisie. Les quatre paroisses de l'Ajoie, les Franches-Montagnes, limitrophes de la Bourgogne, le reste de

[1] Le premier évêque de Bâle connu fut Justinianus, qui vivait avant 346. Les meilleurs connaisseurs de l'histoire du Jura bernois font remonter le pouvoir temporel des Evêques de Bâle à Hatto ou Haïtto (802-822), favori de Charlemagne (Arnold Robert : *La Seigneurie de Franquemont*, 2me partie, p. 25). L'entrée de Bâle dans la Confédération, en 1501, et son adhésion à la Réforme, rompirent les derniers liens qui unissaient la Ville à l'Evêché. Ce furent dès lors deux Etats tout à fait distincts.

l'Evêché jusqu'à Porrentruy, et de là jusqu'aux confins du territoire de Bâle, professaient la religion de leur prince.

Souverain absolu de quelques-uns de ces petits Etats, moins maître de quelques autres; membre du Saint Empire et en même temps allié de la Suisse, quelquefois de la France, l'Evêque de Bâle faisait la paix et déclarait la guerre, battait monnaie, décrétait des droits d'entrée, de sortie et de transit, s'attribuait les régales de la chasse et de la pêche, des mines, du sel, des postes, etc.

En 1792 prit fin le pouvoir temporel des Evêques de Bâle. Annexé à la France en 1793 et en 1797, l'ancien Evêché partagea dès lors et jusqu'à la chute de Napoléon les destinées de ce grand pays. Par la volonté du Congrès de Vienne, il échut en 1815 au canton de Berne, auquel il fut donné en compensation de la perte du Pays de Vaud et de l'Argovie [1].

* * *

Il existe aux Archives de l'Etat de Berne plusieurs dossiers relatifs au service postal de l'ancien Evêché de Bâle. Ces dossiers constituent la base principale du présent travail pour les périodes épiscopale et française. C'est aux mêmes Archives que nous avons également puisé une partie des renseignements relatifs à la période bernoise (1815-1848) [2].

PÉRIODE ÉPISCOPALE

I

Le Prince-Evêque et les maîtres de poste de Bâle et de Schaffhouse. — Temps difficiles. — La poste des paysans. — Les messagers de Delémont, de Porrentruy et de Soleure. — Un vieux serment.

1636-1726.

L'Evêque de Bâle, qui avait fixé sa résidence à Porrentruy en 1528, dut entretenir au XVIme siècle déjà des mes-

[1] Charles Monnard: *Tableaux d'histoire de la Suisse;* Virgile Rossel : *Histoire du Jura bernois.*

[2] M. le Dr Türler, ancien archiviste de l'Etat de Berne, ainsi que son successeur, M. G. Kurz, ont mis très aimablement à notre disposition tout le matériel de leur dépôt relatif à notre sujet. Nous leur en exprimons ici notre reconnaissance.

sagers particuliers [1]. Nous ne trouvons toutefois aucune trace d'un service postal à son usage avant le commencement du XVIIme siècle. Jusqu'au commencement du XVIIIme siècle, ce service, comme on va le voir, fut très rudimentaire. Les gens de l'Evêque échangeaient à Bâle le courrier de leur maître (1636) [2]. Pendant longtemps, cet échange n'eut lieu qu'une fois par semaine.

Des relevés de compte du maître de poste de cette ville (Johann Kindtweiler) pour la période du 5 mars 1637 au 31 décembre 1639 mentionnent des lettres et des paquets expédiés par l'Evêque (Johann VI, Heinrich von Ostein, 1628-1645) à Saint-Gall, à Augsbourg, à Ratisbonne, à Wurtzbourg, à Innsbruck, à Strasbourg, à Brisach, à des villes d'Italie, et reçus de ces localités.

Pour l'année 1638, on compte 60 lettres ou paquets reçus et expédiés par Bâle pour l'Evêque. En 1639, le nombre de ces envois tombe à 44, tandis qu'il atteint 86 en 1641.

On était alors à l'époque de la guerre de Trente ans, dont l'Evêché eut beaucoup à souffrir. Les temps étaient durs, les caisses vides.

A plusieurs reprises, les maîtres de poste de Bâle réclament à l'Evêque des sommes arriérées.

Le 5 février 1642, par exemple, l'Evêque paye à H.-Rud. Faesch, le jeune, maître de poste à Bâle, un compte pour des lettres expédiées et reçues par le docteur en droit canonique Thomas Henrici, son vicaire général, depuis le 8 juillet 1636 jusqu'au 8 janvier 1642.

Pendant la guerre des paysans (1653), le Conseil de Bâle pria l'Evêque (Johann-Franz von Schönau, 1651-1656)

[1] Dès 1530, la ville de Delémont paraît avoir eu son messager.

[2] Pour l'histoire des postes dans le canton de Bâle, voir l'ouvrage de M. le Dr Jakob Buser : *Das Basler Postwesen vor 1849*, Sissach, 1903.

d'établir sur ses terres, aux frais de la ville, une poste à pied pour l'expédition prompte et sûre des correspondances adressées par le gouvernement de Bâle à celui de Berne et vice-versa. L'Evêque répondit favorablement à cette demande. Les Bâlois remettront leurs lettres au bailli de Zwingen; celui-ci les enverra au bailli de Delémont qui les fera tenir au maire de Bienne; ce dernier, à son tour, les fera porter à Nidau où les Bernois déposeront leurs réponses. Le 25 mai 1653, l'Evêque fait part de cet arrangement aux baillis de Delémont et de Zwingen en leur ordonnant de pourvoir au nécessaire, de payer immédiatement les messagers, de noter soigneusement leurs frais et de tenir la chose secrète.

Le 18 septembre 1647, l'Evêque (Beat-Albert von Ramstein, 1646-1651) atteste qu'Ulrich Kohler, employé du maître de poste de Bâle, qui a expédié les lettres de la Cour, s'est montré zélé et fidèle dans l'accomplissement de ses obligations à l'égard de Son Altesse.

Le 15 octobre 1659, l'Evêque (Johann-Konrad von Roggenbach, 1656-1693) déclare que Johann Kindtweiler père, et plus tard sa veuve, l'ont fidèlement servi ainsi que son prédécesseur, en qualité de maîtres de poste. Il recommande par conséquent Johann Kindtweiler, fils, pour la place de maître de poste à Bâle, qu'il avait sollicitée de l'empereur. Kindtweiler fut nommé. Il y eut dès lors à Bâle deux maîtres de poste concurrents : celui de l'empereur et celui de la ville, Nicolas Socin [1]. Ils ne vécurent guère en bonne intelligence. Le 13 octobre 1665, l'Evêque écrit au comte Lamoral de Tour et Taxis pour le prier d'intervenir auprès de Balthazar Krauth [2], maître de poste à Strasbourg, pour

[1] Socin était bourgeois de Bâle.

[2] Balthasar Krauth était bourgeois et membre des XXI de Strasbourg.

que les lettres destinées à la Cour de Porrentruy soient placées sous le couvert de S. A. et remises à Bâle à Kindtweiler dont la fidélité est connue. Krauth devra aussi accepter les lettres de l'Evêque remises à Strasbourg par Kindtweiler. L'Evêque ajoute que de grands retards et toutes sortes de confusions se sont produits depuis qu'il existe deux maîtres de poste à Bâle. Il affirme que des lettres et des paquets de l'Empire à son adresse ont été perdus ou séquestrés.

Le 18 août 1666, l'Evêque s'adresse directement au Conseil de Strasbourg pour lui demander de faire des démarches auprès de Krauth pour qu'il consente à entretenir des rapports avec Kindtweiler. Le 17 septembre de la même année, le Conseil de Strasbourg transmet à l'Evêque la réponse du maître de poste de cette ville. Celui-ci déclare refuser de recevoir des envois postaux de Kindtweiler qui, dit-il, n'est pas suffisamment qualifié. Il a eu des difficultés avec Kindtweiler père et, en vertu d'un arrangement conclu avec Socin, il ne peut entrer en relations avec Kindtweiler, fils.

Le 20 janvier 1666, l'Evêque s'était adressé au Conseil de Bâle pour se plaindre de Socin. Le messager ordinaire de l'Evêque, qui allait chaque semaine à Bâle, avait rapporté à celui-ci que ce maître de poste refusait de remettre au jeune Kindtweiler, même contre payement, les envois postaux pour Porrentruy. L'Evêque parlait d'en appeler en haut lieu [1]. Le 6 juin 1666, le Conseil de Bâle avait répondu à l'Evêque et lui avait envoyé les explications de Nicolas Socin. Il recommandait en même temps ce dernier qui désirait se justifier personnellement auprès de Son Altesse.

Ces rivalités n'étaient pas faites pour faciliter les relations postales.

Le 10 septembre 1669 l'Evêque remet à Nicolas Socin un

[1] L'Evêque fait probablement allusion ici à l'empereur.

acompte de 66 livres[1] sur une somme de 166 livres qu'il lui devait pour des lettres expédiées et reçues du 31 décembre 1662 au 30 juin 1669. L'Evêque restait donc redevable de 100 livres. Les comptes de Socin pour les années 1663 à 1669 ne mentionnent que des lettres *en provenance* de Strasbourg.

L'Evêque eut aussi recours aux services du maître de poste de Schaffhouse, Nicolas Klingenfuss, dont les comptes vont du 13 octobre 1667 à l'année 1710[2]. En tête de ces comptes, on lit la mention :

Laus Deo.

Le 14 septembre 1678, l'Evêque ordonne au bailli de Zwingen d'envoyer chaque dimanche soir (ou lundi matin) un messager de confiance à Bâle. Ce messager se présentera chez le commerçant Ochs, chez Emmanuel Schönauer[3] et à la poste pour recevoir les envois postaux à destination de Porrentruy et les porter de lieu en lieu conformément aux arrangements existants. L'Evêque ajoute que le messager de Strasbourg ne peut plus suivre le chemin ordinaire à cause des troubles de guerre qui règnent dans cette ville et qu'il n'arrive à Bâle que le dimanche soir au lieu de vendredi et de jeudi à midi et repart de cette ville le jeudi à 3 heures.

Le 1er avril 1689, l'Evêque mande aux quatre baillis de Pfeffingen, Birseck, Delémont et Zwingen que, par ces temps difficiles, les rapports qui lui sont adressés et les

[1] Une livre de la ville de Bâle = 1 fr. 25.

[2] Au premier compte de Klingenfuss pour l'Evêque était annexé un Règlement postal schaffhousois, imprimé, de *1652*.

[3] Emmanuel Schönauer, maître de poste de l'empereur, à Bâle, mourut au mois de juillet 1694. Sa veuve avait demandé à l'Evêque de l'appuyer à la Cour impériale, à propos d'un litige; l'Evêque répondit le 9 février 1695 qu'il ne pouvait guère s'immiscer dans les affaires postales autrichiennes.

ordres qu'il expédie doivent être transportés sans retard de jour et de nuit par ses sujets, d'une seigneurie à l'autre.

Le 28 mars 1690, l'Evêque informe le bailli de Birseck que le maître de poste de Schaffhouse, vu les conjonctures présentes, expédiera deux fois par semaine la poste de Bâle et que le paquet de lettres de Ratisbonne arrivera désormais dans cette ville le lundi à 9 heures au lieu de jeudi. Le bailli est invité à envoyer tous les lundis de bon matin quelqu'un à Bâle pour retirer ledit paquet, qui devra être porté à Porrentruy, à travers les montagnes, par les sujets de S. A.

Le 22 mai 1697, l'Evêque (Wilhelm-Jakob Rinck von Baldenstein, 1693-1705) prie le maître de poste Schaub, à Bâle, de faire connaître à son collègue de Colmar qu'il ne doit plus accepter, s'il veut s'éviter des frais inutiles, les lettres que lui envoie un certain Jean Miclot de Freland dans l'Urberthal. Ce personnage avait été condamné pour un délit de mœurs par l'Officialité de l'Evêque et incommodait celui-ci par sa correspondance.

* * *

Deux rapports non datés — mais qui peuvent remonter à la fin du XVIIme siècle ou au commencement du XVIIIme — et quelques autres documents officiels, complètent les quelques renseignements qui précèdent, relatifs aux origines du service postal de l'Evêché de Bâle. Ce service était alors organisé de la manière suivante :

Poste des paysans ou poste de l'Evêque. — 1° Les lettres devaient être transportées gratuitement de Birseck à Bâle et vice-versa au moyen de corvées faites à tour de rôle par les sujets du bailliage de Birseck. 2° Les lettres étaient également transportées de Birseck à Zwingen et vice-versa, par *Aesch,* sans qu'il fût payé quoi que ce soit à celui qui s'en chargeait. 3° Pour le parcours de Zwingen à Roggenbourg,

on avait institué un messager qui était à la nomination du bailli de Zwingen et recevait du bailliage un salaire de 67 livres et 10 sols [1] par an et 9 toises de bois. 4° De Roggenbourg à Charmoille, il y avait un messager à cheval (postreter), payé par le bailliage de Delémont à raison de 7 sols 6 deniers par course ordinaire ou extraordinaire. 5° Enfin, un messager à cheval faisait le trajet de Charmoille à Porrentruy ; il recevait 20 livres par an de l'accise [2] et chaque fois son repas à la Cour épiscopale.

Ce service patriarcal et compliqué causa maint déboire aux Evêques de Bâle. En voici quelques exemples :

Le 7 février 1690, l'Evêque écrit au bailli de Birseck pour l'informer que le paquet des lettres de l'empire lui est parvenu ouvert trois fois de suite. Il l'invite à cacheter soigneusement le paquet en question et à le réexpédier d'un endroit à l'autre.

Le 1er décembre 1702, l'Evêque se plaint aux baillis de Delémont des retards survenus dans la marche de la poste du lundi, transportée de village à village par ses sujets. Depuis longtemps, ajoute-t-il, cette poste n'arrive que tard dans la journée de lundi et la dernière n'est même arrivée que le mardi à 3 heures, ce qui peut provoquer de grands dommages. Le bailli devra se renseigner auprès du maire de Roggenbourg sur les causes de ces retards et veiller à l'avenir à ce qu'aucune perte de temps ne se produise à Roggenbourg lors de l'échange des lettres de Porrentruy et de Delémont.

[1] Une livre de l'Evéché de Bâle à 20 sols de 12 deniers = 1 fr. 78.

[2] Impôt de consommation créé en 1659 afin de dégrever le trésor des lourdes charges qu'avaient entraînées la guerre de Trente ans. L'accise fut abolie en 1730 par les Etats du pays, mais elle reparut en 1741. Cet impôt n'était dû que par les bailliages dépendant de l'Empire ; les parties de l'Evéché alliées de la Suisse n'y étaient pas assujetties (V. Rossel : *Histoire du Jura bernois*, p. 183).

Le 24 décembre 1703, l'Evêque invite le bailli de Birseck à veiller à ce que la poste lui parvienne de nouveau le lundi à l'heure voulue.

Le 27 janvier 1714, le bailli de Zwingen (Franz-Conrad de Roggenbach), répondant à une réclamation de l'Evêque, déclare qu'aucune violation de la poste n'a eu lieu dans son ressort, notamment pas le 23 janvier. Le paquet postal lui est parvenu intact de Pfeffingen et a été réexpédié tel quel à Roggenbourg.

Le 29 janvier 1714, Franz-Sebastian Zipper von Angenstein, lieutenant baillival, à Pfeffingen, transmet à l'Evêque le résultat de l'enquête qu'il a faite au sujet de retards survenus dans le cours de la poste des paysans (Bauern-Post) et de lettres perdues et ouvertes.

D'après un document sans date [1] (commencement du XVIIIme siècle), quelques personnes de la maison du Prince-Evêque furent aussi tenues, pendant un certain temps, de porter de Porrentruy à Bâle et de rapporter de Bâle à Porrentruy, sans aucune rétribution, les lettres ordinaires de l'Evêque. C'étaient : les cavaliers von Ligertz, von Schütz, François (avocat général), Bassand et Humbert; les employés de la chancellerie : Rengger (registrateur), Maistre, Tschmeiz, Bouvier, Bury; le sous-économe et le valet de chambre de S. A.

Les frais de poste (ports de lettres, etc.) de l'Evêque et de la Cour étaient à la charge de l'accise.

Voici, de cinq en cinq ans, les sommes qui furent payées de ce chef [2] :

[1] *Lista der Jenigen welchen der fürst. Basel Bott Ihre Simple Brief, laut seiner Bestellung, von hieraus nacher Basel, un von dorther wiederum zurück ohne Entgelt tragen solle...*

[2] L'extrait des comptes de l'accise qui nous fournit ces renseignements comprend, sauf quelques lacunes, les années 1684 à 1728. La somme payée en 1690 par l'accise se décompose comme suit :

*

1685 . . .	471	livres	8	sols,		
1690 . . .	325	»	15	»		
1695 . . .	246	»	17	»	6	deniers,
1700 . . .	274	»	17	»	2	»
1705 . . .	330	»	5	»	10	»
1710 . . .	277	»	17	»	6	»
1715 . . .	580	»	7	»	6	»
1720 . . .	514	»	17	»	6	»
1725 . . .	539	»	13	»	9	»

Ces quelques chiffres donnent la preuve que le trafic postal de l'Evêque de Bâle était déjà relativement important à la fin du XVIIme siècle et au commencement du XVIIIme.

L'Evêque correspondait beaucoup avec Vienne, résidence de l'empereur. Un compte non daté (commencement du XVIIIme siècle) fait mention d'une somme de 9857 livres 10 sols pour ports de lettres échangées avec cette ville pendant un laps de temps qui n'est pas indiqué. Le document ajoute que cette somme fut compensée [1] et que la part à payer par l'Evêque fut fixée à 5000 livres.

La poste des paysans était à l'usage exclusif ou presque exclusif de la Cour de Porrentruy. Elle suivait la voie la plus directe et laissait notamment de côté la ville de Delémont, la deuxième en importance de l'Evêché.

Le Messager de Delémont à Bâle. — D'après les rapports dont il a été question plus haut (page 71), Delémont avait son messager particulier. Il recevait annuellement 13 livres de la ville plus son logement et 13 livres du chapitre de

à Klingenfuss, maître de poste à Schaffhouse, 164 l. 15 s.; à Schönauer, maître de poste (Autrichien) à Bâle, 142 l. 3 s. 4 d.; à Rochet, maître de poste français en cette ville, 18 l., 16 s. 8 d. Le compte de 1726 mentionne une somme d'environ 52 l. pour les Gazettes allemande, française et hollandaise.

[1] On ne dit pas comment. Il est probable que le Trésor impérial en paya l'autre part.

Moutier-Grandval [1]. Pour apporter les Gazettes deux fois par semaine, le Chapitre lui payait en outre 1 livre 2 sols 6 deniers par année. Pour le même objet, il recevait des particuliers le double de cette somme. Il apportait par contre gratuitement les Gazettes des autorités de Delémont. Comme ce messager n'allait qu'une fois par semaine à Bâle, il devait faire prendre, le jeudi, les Gazettes à Roggenbourg et payait de ce chef 3 sols par course sur son salaire. Enfin, il recevait du public un sol par lettre distribuée et 6 deniers par livre de marchandises.

Nous empruntons à une récente et très intéressante étude de M. l'abbé Daucourt, archiviste à Delémont [2], les renseignements complémentaires et amusants qui vont suivre, relatifs au Messager de cette ville.

« Chaque année, lors de sa réélection, le Magistrat nommait le messager en titre pour une année. Chaque semaine le messager, revêtu de sa livrée en drap mi-partie blanc et rouge, couleurs de la ville, et coiffé d'un chapeau à trois cornes, de feutre noir, galonné d'or, partait à jours fixes pour porter les lettres à Bâle et en rapporter. En route, il prenait les messages de la seigneurie de Zwingen, ce qu'il faisait également à Aesch, comme chef-lieu des baillages de Pfeffingen et de Birseck.

Ce messager avait une voiture à un ou deux chevaux. Il faisait de même les commissions qu'on lui donnait contre une rétribution fixée par le Conseil de Delémont. Comme appointement fixe, il pouvait avoir, en moyenne, de 20 à 30 livres bâloises par an.Comme la livre bâloise valait 1 fr. 80 de notre monnaie, le traitement du messager s'élevait à la somme de 36 à 54 fr. par an. Avec ce traitement, il devait

[1] Le chapitre de Moutier eut aussi pendant un certain temps son messager particulier.

[2] *Le Service postal à Delémont aux XVIIe et XVIIIe siècles.*

pourvoir à toutes ses dépenses personnelles d'entretien et de son cheval.

Toutes les lettres étaient apportées à la « Maison des Bourgeois » à Delémont, où le secrétaire du Conseil vérifiait les adresses. Quand celles-ci n'étaient pas en ordre, on les renvoyait à leurs auteurs pour les corriger. Très souvent on priait le secrétaire d'écrire les adresses lui-même, contre une petite rétribution.

A cette époque, l'adresse devait porter toutes les qualifications honorifiques, sinon la lettre était refusée. En voici un exemple caractéristique :

Le 13 avril 1645, les nobles seigneurs de Staal, de Soleure, avaient dû écrire au Magistrat de Delémont. La lettre arriva à sa destination avec la simple adresse suivante : « Messieurs les Maistres-bourgeois et Conseil de la ville de Delémont ». Les Messieurs du Magistrat, offusqués de ce manque de politesse, décidèrent en séance communale, de retourner la lettre à MM. de Staal, avec cette réplique : « Vous devez adresser vos lettres avec ces mots : « *Messieurs les forts honorés Seigneurs, les Maistres-bourgeois et Conseil de Delémont* ».

Le service postal était fait par des hommes qualifiés, mais on ne connait pas leurs noms jusqu'en 1671. A cette époque, il y avait à Delémont une femme entreprenante, forte et bien entendue. On l'appelait la « Régine ». Le 18 mai 1671, le Conseil la fait appeler à l'Hôtel-de-Ville et lui demande si elle veut se charger du service des messageries et faire les commissions à Bâle, y porter les lettres, rapporter celles qui étaient en dépôt dans cette ville et cela chaque semaine. La Régine, qui était une maîtresse femme, accepta à raison d'un traitement de 26 livres bâloises; 13 livres dues par le Magistrat et 13 livres que le Chapitre des Chanoines de Moutier-Grandval, établi à Delémont,

depuis 1534, consentit à lui donner. Toutefois la Régine exigea du Conseil un justaucorps en drap rouge et blanc et voulut également un chapeau à trois cornes, en feutre noir, orné de galons d'or. Le Conseil fut d'accord et commanda la livrée comme l'exigeait la future messagère. C'est ainsi que revêtue par-dessus ses jupes d'un justaucorps rouge et blanc, la cornette en bandouillère, elle assuma gaillardement pendant de longues années le service postal de Delémont à Bâle.

Comme elle était très entreprenante, et que grâce à son dévouement la correspondance devenait plus grande, plus active, elle fit, sept ans après, un nouveau contrat avec le Magistrat. Il s'agissait, cette fois, de faire deux courses par semaine, à Bâle, d'y apporter les dépêches toujours plus nombreuses, les paquets, faire les commissions et rapporter les colis à Delémont. Une voiture à un seul cheval ne suffisait plus pour conduire les voyageurs. Elle demanda une voiture plus confortable à deux chevaux et une augmentation de traitement de 3 livres bâloises, soit 33 livres par an. Après avoir longuement délibéré, le Conseil finit par accepter. La Régine continua son service postal jusqu'à sa mort, arrivée en 1682.

Le 30 mai 1682, le Conseil remplaça la Régine par Stophel Böglin, qui consentit à faire le service une fois par semaine, pour 26 livres bâloises, payées moitié par la ville, moitié par le Chapitre.

Le service pour les villages, surtout ceux éloignés de la ville, était très mal fait. Un autre messager parcourait la Vallée tous les quinze jours et remettait les lettres soit au maire, soit au curé. Le plus souvent, ces lettres étaient distribuées le dimanche, après l'office, devant l'église.

En 1700, Marcel Chèvre, bourgeois, était messager. Chaque messager, avant d'entrer en fonction, devait prêter

serment devant le Conseil de la ville et en touchant la main du Châtelain ou Baillif du prince.

Voici ce serment qui figure dans l'Urphède de 1530 et qui fut renouvelé en 1772 :

« Vous ferez serment de vous acquitter duement de la charge de messager de Bâle, sçavoir que vous irez diligemment chaque semaine à Bâle, au jour préféré sans le pouvoir changer que vous n'ayez la permission du Maître bourgeois en charge, que vous serez fidèle et garderez le secret de tout ce qui vous sera confié en choses d'importance, que vous n'exigerez rien, ni demanderez outre et par dessus ce qui vous est accordé, à sçavoir un sol par lettre et six deniers par livre de denrées, que tout ce qu'on vous fera apporter, vous ne prendrez rien au delà du prix d'achat et de votre gage. Et même en choses d'importance, si on le demande, vous apporterez un cédule ou billet du prix d'achat.

» Ce que vous jurez ainsi, vous aide Dieu, les saints et les saintes. »

Le Conseil, en nommant Marcel Chèvre, lui intima l'ordre de se bien conduire, de ne rien demander pour le port des lettres, ni pour l'argent qu'il rapportera de Bâle. Il ne devra pas garder chez lui les lettres et les colis, mais les apporter immédiatement à son retour, à la Maison des bourgeois. Pour plus de précautions, le Conseil lui demanda une caution. Marcel Chèvre fournit celle de son oncle Henri Chèvre. Le nouveau messager prêta ensuite le serment en touchant la main du Châtelain.

Le Conseil ordonna à la veuve de l'ancien messager, Stophel Böglin, de rapporter le justaucorps de son mari. Le messager Chèvre trouva cet habit trop usé, il dit qu'il y a un trou assez considérable et en demanda un neuf. Le Conseil ne fut pas de cet avis et trouva qu'on pouvait bien *retaconner* le justaucorps avec un morceau de drap rouge.

Chèvre insiste et en veut un neuf : « Je ne suis pas d'humeur de porter la vieille jupe de mon prédécesseur », dit-il; mais pour arranger le différend, Chèvre consent à garder ce vieil uniforme pour les jours de pluie et de neige, mais veut un justaucorps neuf pour les beaux jours et un chapeau de feutre à trois coins galonné d'or. — Le Conseil cède enfin aux exigences de Chèvre et commande, en 1700, un nouveau justaucorps, en beau gros drap rouge et blanc. — Il lui fit en outre fabriquer à Bâle une nouvelle cornette en os.

Deux ans après, le messager Chèvre se plaint au Conseil que plusieurs personnes de la ville, pour ne pas payer le port des lettres, en mettent plusieurs ensemble dans une même enveloppe, qu'en outre on le trompe pour les colis et les commissions.

« Je ne retire pas assez pour un voiturage, dit-il, il faut en finir avec toutes ces tromperies. »

Pour lui donner satisfaction, le Conseil décide :

1. Qu'on lui laissera gratuitement, pour cette année seulement, les bancs que les marchands et les merciers tiennent devant la maison de ville les jours de foire et où il pourra vendre les marchandises qu'il rapportera de Bâle ;
2. Pour les fraudes concernant les lettres envoyées par paquet, le Conseil le laisse libre de se faire ouvrir le paquet et de compter les lettres, vu qu'il y a souvent quantité de lettres dans une même enveloppe ; mais si celui qui lui a remis cette volumineuse enveloppe ne veut pas l'ouvrir et lui laisser compter les lettres, le messager est libre de refuser de les porter à Bâle. En tout cas, il peut demander un sol par lettre ou refuser de la porter ;
3. Pour les denrées, le Conseil décide que le messager doit exiger 6 deniers par livre de marchandises, même s'il n'y a qu'une demie livre.

Le Magistrat de Delémont était très jaloux de ses privi-

lèges, aussi savait-il les faire valoir à l'occasion. En 1703, le vicaire-général du prince-évêque, Jean Christophe Haus, évêque de Domitiopolis, suffragant de Bâle, qui alors résidait à Delémont, porta plainte au Conseil contre le messager Marcel Chèvre, parce que celui-ci avait refusé une enveloppe renfermant une quantité de lettres et qui par là était frustré du sol par lettre. Le domestique du suffragant, Bennot, avait voulu remettre le paquet de lettres au messager Chèvre. Celui-ci lui ordonna d'ouvrir l'enveloppe afin de pouvoir compter les lettres qu'elle renfermait. Le domestique ne voulut pas le faire. Chèvre refusa les lettres et injuria Bennot, qui porta plainte au Conseil. Tous deux furent cités par devant le Magistrat. Chèvre se défendit et dit que vraiment il avait refusé de porter le paquet de lettres à Bâle, qu'il était dans son droit. Le Maitre bourgeois toutefois lui reprocha d'avoir injurié le domestique de Mgr le suffragant. « Je n'ai pas tellement outragé le domestique de Mgr le suffragant, dit-il, je l'ai seulement tutoyé et je lui ai dit qu'il était une espèce de sacré jeanfoutre et c'est tout. »

Le Conseil lui ordonna d'être dorénavant plus courtois, plus poli envers tout le monde. Quant au refus de porter ce paquet de lettres à Bâle, le Conseil lui donna droit entièrement et décida de répondre au Grand Vicaire qu'il n'avait qu'une chose à faire, c'était de se conformer aux résolutions prises par le Conseil concernant le service postal, qu'il n'avait pas plus de privilèges qu'un simple bourgeois.

Toutefois, comme le Grand Vicaire menaçait de porter toute cette affaire au Prince-évêque, et pour couper court à d'autres abus, le Conseil décide que toutes les lettres et les colis devront dorénavant être portés à l'Hôtel-de-ville et qu'en présence d'un délégué du Conseil et du messager, le secrétaire pèsera les lettres et les paquets, que le messager, pour chaque demi-feuille, aura une batz, sans être obligé de faire ouvrir l'enveloppe.

Dès ce moment les lettres et les paquets furent pesés et taxés selon leur poids. Le messager, ajoute le Conseil, sera obligé de porter les lettres et les colis par les maisons, d'en recevoir le prix et de rapporter à la Maison de ville celles qu'on ne voudra pas payer selon la nouvelle taxe.

Le suffragant, mécontent, se plaignit au Prince-évêque qui, après avoir pris connaissance de tout ce différend, donna droit au Conseil. Ensuite il fit savoir à Mgr Domitiopolis qu'il était assez renté pour payer le port de toutes ses lettres.

En 1704, le messager Chèvre demanda un nouveau justaucorps. Le Conseil en commanda un à un tailleur de la ville. Ce nouvel uniforme sera, dit-il, de bon drap rouge et blanc, en outre on fera un « roquet » que le messager mettra sur le neuf pour le conserver, quand le temps sera mauvais

Malgré les sages précautions prises par le Conseil, il y avait toujours des fraudes. En 1706, Chèvre avait rapporté de Bâle un paquet ou enveloppe renfermant plusieurs lettres à l'adresse du comte de Wicka, résidant au château de Mont-Croix. Chèvre réclama la taxe pour toutes les lettres; le noble personnage ne voulut payer que pour le paquet. Le messager vexé et un peu prompt, traita le comte de voleur. « Vous volez le Messager, comme vous avez volé votre maison.»

Le comte porta plainte au Conseil qui fit citer le messager. Le Maître-bourgeois le réprimanda vertement et lui infligea un châtiment sévère.

1. Chèvre dut se rendre à Mont-Croix, accompagné du secrétaire du Conseil et demander pardon à genoux au noble personnage; puis faire deux jours et deux nuits de prison au château.

2. Enfin, il dut demander pardon à tout le Conseil réuni, et réprouver les paroles injurieuses qu'il avait proférées contre le comte Wicka.

Tous ces petits déboires n'empêchèrent pas notre messa-

ger de remplir fidèlement son devoir. En 1712, le Conseil de la ville, satisfait des services de son messager, décida d'augmenter ses gages. Il aura droit, est-il dit, d'exiger un sol par lettre et 6 1/2 deniers par livre de marchandises, un sol par lettre cachetée, 8 rappen par livre pesant d'argent, c'est-à-dire le même traitement que le messager de Porrentruy.

En 1716, Marcel Chèvre était toujours messager de la ville, toutefois le Conseil lui fit quelques remontrances. Il l'engagea à être plus diligent dans le service des lettres et surtout plus aimable à l'égard des voyageurs qu'il conduisait à Bâle.

Le Magistrat de Delémont jugea utile de se mettre à la hauteur des autres Etats de la Principauté, surtout de la ville de Porrentruy, qui, depuis quelques années, recevait les principales gazettes du temps, journaux de France et d'Allemagne. A la demande de toute la Bourgeoisie, le Conseil de Delémont décida de s'abonner, aux frais de la ville, aux gazettes qui paraissaient à Bâle, en français et en allemand, ainsi qu'au *Journal de Schaffhouse*. Ces journaux étaient lus au Conseil par M. le Châtelain et les Honorés Membres du Magistrat. Ensuite ils étaient distribués aux Bourgeois qui désiraient les lire. Le messager devait les rapporter de Bâle ; il eut pour ce surcroit de travail une augmentation de traitement.

Le 3 septembre 1716, le Châtelain du Prince se plaint au Conseil que les gazettes ne lui arrivent pas régulièrement. Le Conseil écrit à un particulier de Bâle pour savoir combien il demande pour l'envoi de ces gazettes par semaine, c'est-à-dire les journaux français, allemands et la *Nacht-Valle* (?) et ceux de Schaffhouse.

Le 30 mars 1720, le messager Chèvre est confirmé dans ses fonctions, comme d'habitude, il doit rapporter les lettres

et les journaux, comme du passé, aux mêmes conditions. Il doit aussi porter à Bâle, les lettres qui arrivent de Roggenbourg et des localités à la frontière. Ces lettres étaient apportées à l'Hôtel-de-Ville de Delémont, par un courrier spécial chaque semaine.

1720. Comme la peste de Marseille faisait des ravages, le Conseil défend absolument au messager Chèvre de recevoir des lettres des étrangers. Il a l'ordre d'apporter à l'Hôtel-de-Ville toutes les lettres et de ne les remettre à destination que lorsque les délégués du Conseil les auront examinées. Le Conseil décide de créer un messager pour Soleure, mais à titre extraordinaire, qui reçoit les mêmes instructions que le messager Chèvre. Comme Chèvre était âgé, le Conseil lui adjoint son fils Franz, sous le cautionnement de son neveu, Jacques Mouillet, chirurgien de Courrendlin.

Le 3 février 1722, le Prince-Evêque Jean Conrad de Reinach, voulant réformer le service postal dans sa Principauté, fit savoir au Conseil de Delémont, par le baron de Ramschwag, vice-président de l'Assemblée des Etats de l'Evêché, qu'il était intentionné de faire passer un *messager à cheval* de Porrentruy à Bâle par Delémont, ajoutant que ce nouveau messager prendrait les dépêches de la ville. Le Prince demande si le Conseil est d'accord et quel gage il entend donner à ce nouveau messager, ou bien s'il est d'avis de supprimer son service postal pour le confier au messager du Prince.

Le Conseil ne fut pas de cet avis, il décida qu'il conserverait son messager comme d'habitude.

En 1725, le messager Chèvre demande une augmentation de traitement, parce qu'il se voit contraint de donner 3 sols par semaine à la femme qui lui apporte les lettres du dépôt de Roggenbourg. Le Conseil de la ville réuni avec les

délégués du Chapitre de Moutier trouve que le messager a un traitement fixe, payé par les deux Corps, traitement suffisant, qu'en outre il a droit à un émolument pour chaque lettre et pour les gazettes, que du reste son traitement avait été augmenté, que s'il ne veut plus accepter ces conditions, il n'avait qu'à démissionner, qu'on en chercherait un autre. Le messager est tout heureux de continuer son service aux conditions passées et il fournit de nouveau le cautionnement de son neveu [1]. »

La Messagère de Porrentruy. — Une femme partait tous les lundis de Delémont pour Porrentruy. La plupart du temps, elle était chargée de chapons et de poules envoyés comme cadeaux à la Cour de Porrentruy par le châtelain de S. A. Elle recevait annuellement 45 livres de la Recette de Delémont, environ 9 livres, 10 sols de la Recette de la Prévôté (Val de Moutier) et ½ florin ou 1 livre par douze poules ou chapons portés à l'Evêque [2].

Pour les affaires civiles gouvernementales, le Prince avait son messager spécial qui transmettait les ordres, lettres, etc., au châtelain ou bailli de Delémont et celui-ci au Conseil de la Ville [3].

Le Messager de Soleure. — Ce messager partait tous les vendredis de bon matin de Delémont pour Soleure où il arrivait le samedi quand la neige ne l'arrêtait pas au

[1] En 1733, Chèvre demanda sa retraite après avoir servi la ville comme messager pendant 40 ans. Pour le récompenser de ses longs et fidèles services, le Conseil de Delémont lui laisse sa livrée rouge, qu'il pourra porter comme d'habitude, il l'exempte de tout impôt, et lui accorde la franchise absolue. Afin qu'il puisse vivre honorablement dans sa vieillesse, le Conseil lui permet de trouver lui-même son successeur, qui devra lui laisser le traitement que lui faisait la ville et se contenter de celui du Chapitre de Moutier.

Son successeur fut Jean-Guillaume Hennet, dernier messager postal de Delémont. Il fonctionnait encore comme tel en 1734.

[2] Rapports précités.

[3] Renseignements obligeamment fournis par M. A. Daucourt.

Weissenstein. Il était payé par les R. R. P. P. Jésuites de Porrentruy, dont il recevait annuellement : un muids de froment, un thaler pour une paire de souliers à satisfaction et un thaler pour son nouvel-an [1].

Telle était à peu près l'organisation du service postal dans l'Evêché de Bâle — les renseignements nous manquent en ce qui concerne Bienne — dans le dernier quart du XVIIe siècle et dans le premier quart du XVIIIe.

MARC HENRIOUD

LE CHATEAU DE WILDEGG ET SON MUSÉE

(Suite et fin.)

Dans la collection des portraits de famille, il en est un qui n'attire pas grande attention ; peut-être son modeste cadre en est-il la cause. Ce portrait au crayon est très bien dessiné. Il représente en buste une femme à l'expression douce et rêveuse, d'une candeur de madone. C'est celui d'une noble dame, qui a eu bien des vicissitudes à supporter durant sa courte existence. Il s'agit de la comtesse Marie-Louise de Saint-Simon, qui avait épousé le comte de Montléard, grande dame de la cour de France.

Durant l'orage révolutionnaire, la comtesse de Montléard se réfugia en Suisse et y fit la connaissance de la famille d'Effinger, où elle trouva un refuge. Elle revint plus tard à Wildegg, où elle mourut le 21 juin 1804. Elle est ensevelie dans un coin du verger, sous la lourde terre étrangère, mais qui lui fut légère dans les mauvais moments. Une simple épitaphe rappelle le souvenir de cette noble dame. On lit :

[1] Rapports précités.